



# Kit de déploiement de la Garantie jeunes



Novembre 2015



# Préambule

## Propos liminaires

- Le déploiement de la Garantie jeunes (GJ) se poursuit. A terme, quelque 450 Missions locales mettront en œuvre la démarche sur le territoire national. Aussi, la capitalisation des 2 années d'expérimentation devrait permettre d'assurer une extension sur de nouveaux territoires dans les meilleures conditions et une harmonisation des pratiques de l'ensemble des parties prenantes.

## Objectifs

- Afin de sécuriser et de faciliter le déploiement de la Garantie jeunes, il est proposé de constituer un « kit de déploiement », qui vise à :
  - ▶ Rappeler les principales actions à mener pour la mise en œuvre de la GJ
  - ▶ Recenser et présenter les outils disponibles à mobiliser
  - ▶ Préciser les bonnes pratiques à diffuser

## Destinataires

- Les **DIRECCTE**, pour le pilotage et la mise en œuvre de la GJ et les **missions locales** en charge de la mise en œuvre opérationnelle, sont les principales destinataires de ce kit. Des extraits peuvent éventuellement être communiqués aux **partenaires institutionnels** ou **associatifs** en qualité de prescripteurs ou d'intervenants extérieurs.

## Documents de référence (cf. annexe bibliographique)

- **Plusieurs documents de référence cadrent les modalités de l'expérimentation de la Garantie jeunes ; certains sont normatifs :**
  - ▶ Les textes réglementaires encadrant l'expérimentation GJ (décrets d'application et arrêtés fixant la liste des territoires concernés par le déploiement de la démarche)
  - ▶ Les instructions de la DGEFP précisant les textes réglementaires (instruction relative à la mise en œuvre et au financement de la GJ, note relative au processus de contrôle et de gestion de la GJ)
  - ▶ Les « Questions-réponses GJ » de la DGEFP
- **D'autres constituant des outils non prescriptifs :**
  - ▶ Le contenu (*hors textes normatifs cités supra*) des trois boîtes à outils à destination des DIRECCTE, des formateurs (conseillers démultiplicateurs), et des conseillers de mission locale dédiés à la GJ
  - ▶ Les éléments issus des travaux menés par le SGMAP dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la DGEFP, proposant des simplifications et des schémas d'organisation et de gouvernance (*outils non prescriptifs*)
- **Tous ces documents sont disponibles sur l'Espace collaboratif (c-Milo) dédié à la Garantie jeunes :** <https://c-milo.i-milo.fr/>.

## Contact

- **L'Espace collaboratif dédié à la Garantie jeunes constitue le lieu d'échanges privilégié** (partage de pratiques entre les territoires et avec les services déconcentrés de l'Etat, diffusion et l'actualisation des documents, outils de référence...).



Kit de déploiement de la Garantie jeunes



# Sommaire

## 1 Les grandes phases du déploiement de la Garantie Jeunes

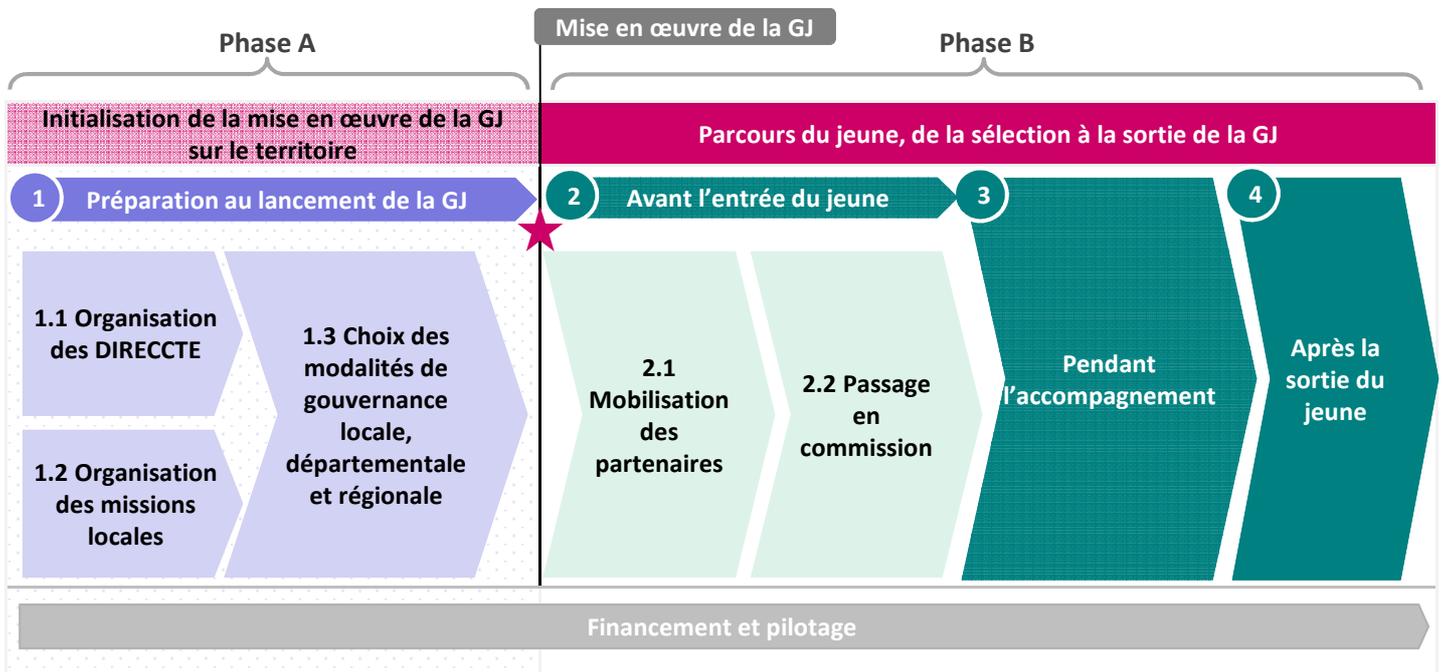
## 2 Focus sur les étapes de la Garantie jeunes

- Phase A : Initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire
  - Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ
- Phase B : Parcours du jeune de la sélection à la sortie de la GJ
  - Etape 2 : Avant l'entrée du jeune
  - Etape 3 : Pendant l'accompagnement
  - Etape 4 : Après la sortie du jeune
- Phase transverse : Financement et pilotage

## 3 Annexes

- Bibliographie des documents à disposition
- Choix des scénarios de gouvernance locale et départementale
- Choix des scénarios de gouvernance régionale

# Les grandes phases du déploiement de la Garantie jeunes



## Description

Dans le cadre du déploiement de la Garantie jeunes (GJ) au sein d'un territoire, il est proposé de distinguer ses principales étapes de la façon suivante :

- **Phase A :**  
Les étapes rythmant l'initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire (étape 1 « préparation au lancement de la GJ »), valables uniquement en amont de la mise en œuvre de la GJ.
- **Phase B :**  
Les étapes concernant le parcours du jeune, du passage en commission à la sortie de la GJ (étapes 2 « avant l'entrée du jeune », 3 « pendant l'accompagnement » et 4 « après la sortie du jeune »), mises en œuvre de façon continue tout au long de la démarche d'accompagnement.
- **Phase transverse :**  
La phase « financement et pilotage », valable tant durant l'initialisation de la mise en œuvre de la GJ qu'au cours de la démarche d'accompagnement des jeunes, intégrant les outils de suivi des objectifs quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des éléments de pilotage de l'enveloppe budgétaire.

*Cette structuration permet d'organiser le présent « kit de déploiement » et de couvrir l'ensemble des étapes de déploiement.*



Kit de déploiement de la Garantie jeunes



# Sommaire

## 1 Les grandes phases du déploiement de la Garantie Jeunes

## 2 Focus sur les étapes de la Garantie jeunes

- Phase A : Initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire
  - Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ
- Phase B : Parcours du jeune de la sélection à la sortie de la GJ
  - Etape 2 : Avant l'entrée du jeune
  - Etape 3 : Pendant l'accompagnement
  - Etape 4 : Après la sortie du jeune
- Phase transverse : Financement et pilotage

## 3 Annexes :

- Bibliographie des documents à disposition
- Choix des scénarios de gouvernance locale et départementale
- Choix des scénarios de gouvernance régionale



## Phase A – Focus par étape

### Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ (1/3)

#### 1.1 Organisation des DIRECCTE



**Objectif :** Mettre en place l'organisation nécessaire au pilotage de la démarche par les DIRECCTE, répartir les rôles et la charge de travail associée entre UR et UT, et former les correspondants régionaux et territoriaux aux spécificités de la GJ

**Responsables :** DIRECCTE (UR et UT)

#### Description :

- Choix d'organisation et du pilotage par la DIRECCTE pour assurer :
  - le suivi des entrées des jeunes : présence et rôle des membres dans les instances de validation et au sein des comités stratégiques (*en fonction du choix de gouvernance locale et régionale cf. p.8*)
  - la diffusion des décisions administratives concernant les jeunes : choix des modalités de diffusion des décisions à l'entrée et durant l'accompagnement (individuelle ou collective, transmission papier ou dématérialisée...)
  - le pilotage du déploiement : suivi de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs
  - le processus de gestion et de contrôle de la démarche : répartition des rôles entre correspondants IPJ et FSE (contrôle de l'atteinte des objectifs qualitatifs et du respect des obligations de reporting, échantillonnage...)
  - la gestion administrative : rédaction des décisions administratives, compte-rendu des instances, organisation des réunions (instances de validation, comités etc.)
- Formation des correspondants IPJ par la DGEFP à la démarche
- Adaptation par les préfets et les DIRECCTE de l'organisation, et répartition des rôles en fonction des spécificités locales, tout en pouvant les faire évoluer (*cf. p. 8 et annexes pp. 20 et suiv.*)

#### Doctrine



##### ► Les questions-réponses de la DGEFP

- *harmonisent les réponses à apporter aux différentes situations rencontrées dans les territoires*
- **L'instruction DGEFP relative à la mise en œuvre et au financement, et la note relative au processus de contrôle et de gestion de la GJ**
  - *précise les processus de pilotage, de versement des crédits d'accompagnement, de contrôle et le rôle attendu des services de l'Etat*

#### Outils à disposition



##### ► La boîte à outils des Services de l'Etat

- *comprend les éléments « normatifs » et les outils de pilotage*

##### ► La communauté « Services de l'Etat » de l'Espace collaboratif GJ (c-Milo)

- *met à disposition les documents de référence, permet l'échange entre les DIRECCTE et l'interaction avec la DGEFP*



#### Bonnes pratiques

- Organisation interne et mise en place de partenariats dans les départements de l'Eure, de La Réunion et des Vosges (*cf. Boîte à outils et Espace collaboratif*)



#### Points d'attention / risques

- Anticiper et adapter la charge de travail en choisissant les modes de pilotage et de gouvernance les plus appropriés (*cf. p. 8 étape « choix des modalités de gouvernance »*)



## Phase A – Focus par étape

### Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ (2/3)

#### 1.2 Organisation des missions locales



**Objectif :** Disposer de binômes de conseillers dédiés à la Garantie jeunes et formés, et mettre en place l'organisation nécessaire à sa mise en œuvre au sein de la mission locale ou entre plusieurs missions locales

**Responsables :** Missions locales

#### Description :

- 2 modules de formation à la démarche Garantie jeunes (4 jours chacun en présentiel)
- L'organisation des missions locales s'inscrit dans le cadre du « cahier des charges de l'accompagnement global et intégré » ; elles conservent toutefois les marges de manœuvre pour s'adapter au mieux à leurs spécificités (milieu rural, bassin de vie...).
- Le lancement de la démarche nécessite de sécuriser les prérequis suivants :
  - la disponibilité des locaux dédiés à la Garantie jeunes
  - la présence de binômes de conseillers en nombre suffisant pour l'accompagnement des futurs bénéficiaires (cf. p. 9 du cahier des charges)
  - l'organisation d'un planning articulant sur 12 mois les différentes phases d'accompagnement (regroupements collectifs, entretiens individuels, formations, périodes en entreprise, actions projets...) pour conduire à une autonomisation progressive des jeunes (cf. pp. 5 et 11 du cahier des charges)
  - une communication à l'ensemble des partenaires de la démarche (entreprises, associations etc.) pour les sensibiliser et les mobiliser dans le repérage des jeunes, les orientations et décisions d'entrée en commission, les mises en situation professionnelle etc. (cf. pp. 7 et 8 du cahier des charges)

#### Doctrine



- ▶ **Le cahier des charges de l'accompagnement global et intégré**
  - *garantit l'adéquation de l'organisation mise en place avec les objectifs de la démarche*

#### Outils à disposition



- ▶ **La boîte à outils des Conseillers**
  - *contient les outils « descriptifs » (exemples d'ateliers, vidéos pédagogiques etc.) « normatifs » (PMSMP)*
- ▶ **La communauté « Conseillers » de l'Espace collaboratif GJ (c-Milo)**
  - *met à disposition les documents de référence, permettra l'échange entre ML et l'interaction avec la DGEFP*
- ▶ **La plaquette de communication à l'attention des partenaires**
  - *modèle de plaquette proposé par la DGEFP, à adapter selon les territoires*



#### Bonnes pratiques

- ▶ Intégrer la Garantie jeunes au projet de structure



#### Points d'attention / risques

- ▶ Anticiper les besoins en locaux et les difficultés d'organisation associées



Kit de déploiement de la Garantie jeunes



## Phase A – Focus par étape

### Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ (3/3)

#### 1.3 Choix des modalités de gouvernance locale, départementale et régionale



**Objectif** : Préparer les modalités d'organisation et de gouvernance des instances de validation des entrées, de suivi des jeunes, et de pilotage stratégique des la démarche

**Responsables** : DIRECCTE (UR et UT)

##### Description :

- Il est proposé de choisir parmi des scénarios déjà éprouvés dans certains territoires, le mode d'organisation des instances de validation des entrées, de suivi des jeunes et d'en préciser :
  - la fréquence et l'organisation territoriale (hebdomadaire, mensuelle, locale ou départementale)
  - la qualité, le nombre et le rôle des parties prenantes
  - le niveau de délégation administrative déterminant la portée de leurs décisions (instances préparatoires ou décisionnelles)
  - la présence et le rôle de comités stratégique départementaux
- Dans la perspective d'une généralisation de la démarche à l'ensemble du territoire, il convient de choisir également les modalités de gouvernance régionale de la GJ afin d'intégrer l'échelon régional dans le pilotage. Trois schémas sont proposés : un comité régional ad hoc, spécifique aux politiques jeunesse, ou intégré aux CREFOP.
- Les outils mis à disposition à cette étape s'adressent à l'ensemble des parties prenantes à l'organisation des instances (services de l'Etat, ML, ARML, collectivités, partenaires).
- Préalables à la préparation de la première instance de validation des entrées :
  - prévoir un règlement intérieur répartissant et précisant les rôles de chaque membre des instances
  - assurer un suivi avant et après l'instance

##### Doctrine



- ▶ **Le cahier des charges de l'accompagnement global et intégré**
  - *garantit l'adéquation de l'organisation mise en place avec les objectifs de la démarche et les textes réglementaires*

##### Outils à disposition



- ▶ **La boîte à outils des Services de l'Etat**
  - *comprend les outils utiles à l'organisation des instances de gouvernance (exemples de règlement intérieur, de décisions administratives, de délégation de signature etc.)*
- ▶ **Le tableau Excel de suivi des commissions**
  - *propose un suivi des jeunes de leur entrée en GJ à leur sortie*



##### Bonnes pratiques

- ▶ Organisation mise en place dans les départements de l'Eure et de La Réunion (cf. Boîte à outils et Espace collaboratif)



##### Points d'attention / risques

- ▶ Anticiper et adapter la charge de travail en choisissant les modes de pilotage et de gouvernance les plus appropriés (cf. p. 6 étape « organisation des DIRECCTE » et p. 14 zoom sur la formalisation et la notification des décisions)

## ZOOM

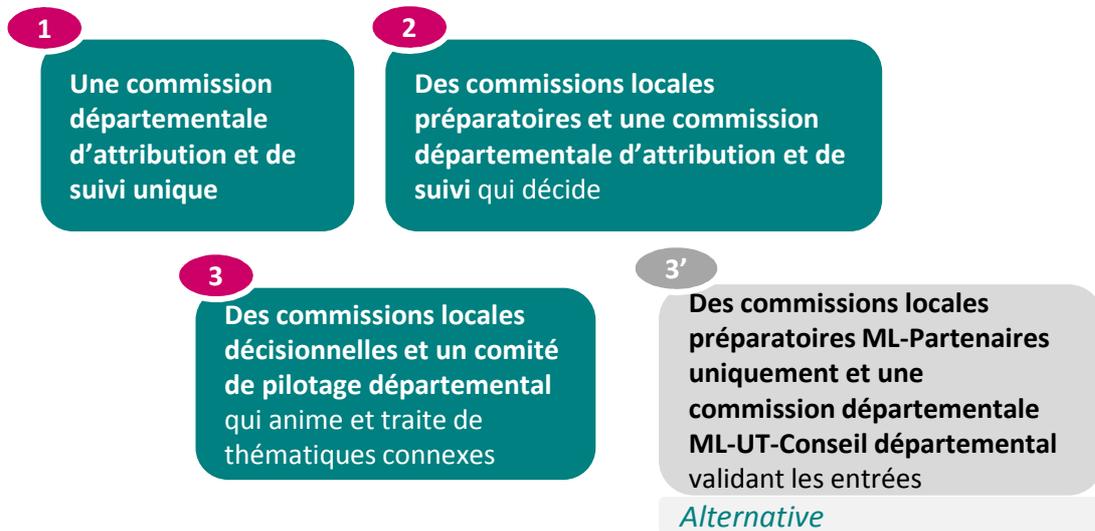
### Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (1/2)

- Il est proposé une modélisation de 3 scénarios de gouvernance locale déjà éprouvés en territoire, et d'un scénario alternatif :

Dans chaque scénario, les instances peuvent être complétées par un comité de pilotage stratégique.

Ce comité est le lieu d'échange et d'arbitrage sur des questions thématiques et transverses, mais aussi de décision pour les situations posant le plus de questions (cas dérogatoires à l'entrée / sorties / sanctions) entre les partenaires.

Les instances de gouvernance locale et départementale sont à articuler avec celles préexistantes, notamment les Services Publics de l'Emploi Départemental (SPED), présidés par le préfet, et en marge desquels le sujet Garantie jeunes peut-être abordé entre les partenaires du territoire.



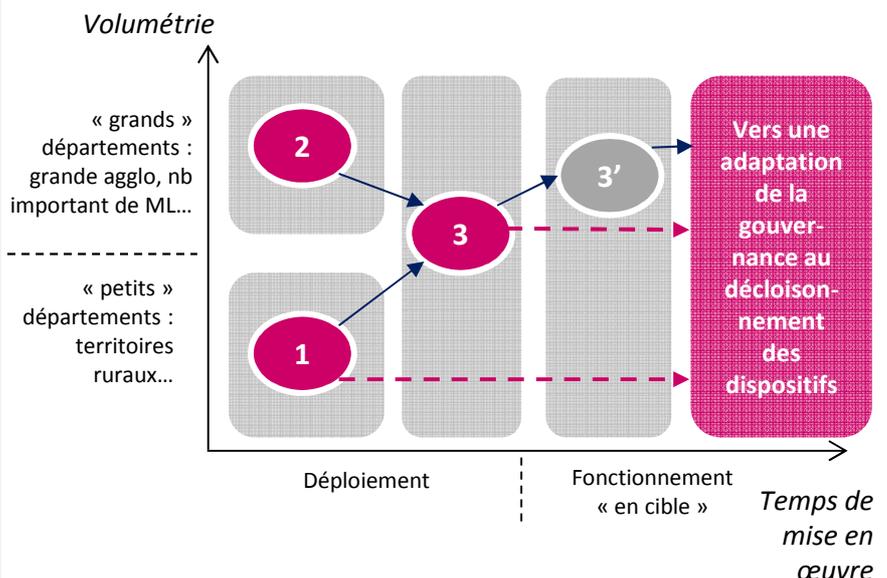
- Les scénarios sont variables dans le temps, et fonction des spécificités locales (cf. détails en annexes) :

Les scénarios sont à adapter selon les spécificités des territoires :

- Taille du département
- Adaptation de la charge de travail
- Maturité du déploiement

Il semble envisageable de faire évoluer le scénario de gouvernance locale initial, avec un passage du scénario 1 ou 2 au scénario 3, voire 3', afin notamment d'économiser du temps pour absorber l'augmentation de la charge de travail liée à la généralisation de la GJ dans toutes les ML.

Des réflexions sont en cours pour adapter la gouvernance à la perspective du décloisonnement des dispositifs d'accompagnement.



## ZOOM

### Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (2/2)

- 3 scénarios de gouvernance régionale sont envisagés, évolutifs également en fonction de la maturité du déploiement et des spécificités régionales :

1

#### Scénario 1

**Un comité de pilotage régional  
Garantie jeunes ad hoc  
complété par des comités  
techniques thématiques**

##### ■ Objectifs :

- Assurer le portage politique et technique de la démarche
- Mobiliser pour atteindre les objectifs régionaux
- Fédérer l'ensemble des parties prenantes régionales



##### ✓ Avantages :

- Mobiliser pour atteindre les objectifs régionaux
- Fédérer l'ensemble des parties prenantes régionales



##### ✗ Inconvénients :

- Une instance supplémentaire pour un dispositif unique

2

#### Scénario 2

**Un comité de pilotage  
« politiques jeunes »  
adossé à des commissions  
techniques**

##### ■ Objectifs :

- Elargir le pilotage régional à l'ensemble des politiques jeunes
- Inscrire la Garantie jeunes dans l'ensemble des politiques publiques déployées régionalement et les mettre en cohérence



##### ✓ Avantages :

- Une mise en cohérence des politiques jeunes sur un même territoire
- Une mobilisation des outils régionaux et départementaux facilitée (FAJ, etc.)
- Une coordination entre acteurs renforcée



##### ✗ Inconvénients :

- Un risque de « dilution » du sujet Garantie jeunes (même si traité en comité technique)

3

#### Scénario 3

**Un traitement dans le cadre des CREFOP (et des groupes de travail ad hoc spécifiques le cas échéant) ou en lien avec les Services Publics de l'Emploi Régionaux (SPER)**

##### ■ Objectifs :

- Mutualiser les instances
- Réunir des acteurs régionaux partageant les mêmes objectifs stratégiques et fluidifier l'articulation et la communication entre acteurs



##### ✓ Avantages :

- Absence de création d'instance supplémentaire
- Une mutualisation avec les autres travaux menés dans le cadre du CREFOP ou du SPER
- Une réunion régulière et en une seule instance des acteurs de l'Etat, des services déconcentrés, des opérationnels, institutionnels et associatifs



##### ✗ Inconvénients :

- Un risque de « dilution » du sujet Garantie jeunes
- Des instances réunissant déjà un grand nombre de membres et traitant de beaucoup de thématiques

# Sommaire

## 1 Les grandes phases du déploiement de la Garantie Jeunes

## 2 Focus sur les étapes de la Garantie jeunes

- Phase A : Initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire
  - Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ
- Phase B : Parcours du jeune de la sélection à la sortie de la GJ
  - Etape 2 : Avant l'entrée du jeune
  - Etape 3 : Pendant l'accompagnement
  - Etape 4 : Après la sortie du jeune
- Phase transverse : Financement et pilotage

## 3 Annexes :

- Bibliographie des documents à disposition
- Choix des scénarios de gouvernance locale et départementale
- Choix des scénarios de gouvernance régionale



## Phase B – Focus par étape

### Etape 2 : Avant l'entrée du jeune (1/2)

#### 2.1 Mobilisation des partenaires



**Objectif :** Mobiliser et sensibiliser les partenaires de la démarche au repérage de jeunes candidats à la GJ, afin d'enrichir et diversifier le « vivier » de bénéficiaires

**Responsables :** Préfets de région et de département, DIRECCTE (UR et UT), missions locales, membres de la commission d'attribution, conseillers départementaux et élus locaux

#### Description :

- Les « partenaires » comprennent l'ensemble des parties prenantes de la démarche susceptibles d'orienter des bénéficiaires vers la Garantie jeunes, membres ou non de la commission d'attribution : associations de prévention spécialisée, acteurs du logement social et de l'hébergement d'urgence, collectivités locales et départementales, services déconcentrés de l'Etat, dont la protection judiciaire de la jeunesse, Pôle emploi, Ecoles de la 2<sup>e</sup> Chance etc.
- Le rôle des partenaires est aussi de les accueillir durant leur période d'accompagnement (entreprises, agences d'intérim, services municipaux etc.).
- La mobilisation des partenaires est permise grâce à :
  - la diffusion de supports de communication en format papier ou par voie dématérialisée
  - l'organisation de réunions de travail au sein de la mission locale ou directement auprès du partenaire
  - la déclinaison locale de conventions nationales ou régionales conclues avec des réseaux d'employeurs

#### Outils à disposition



- ▶ **La boîte à outils des Services de l'Etat**
  - *comprend les accords nationaux passés entre les réseaux d'employeur (CREPI et Prism'emploi notamment)*
- ▶ **La fiche de proposition d'entrée – ou « fiche de liaison »**
  - *permet une première description de la situation du candidat à la Garantie jeunes avant le passage en instance de validation*
- ▶ **La plaquette de communication à l'attention des partenaires**
  - *modèle de plaquette proposé par la DGEFP, à adapter selon les territoires*



#### Bonnes pratiques

- ▶ Convention passée entre la ML de Moulins et Manpower (cf. Boîte à outils et Espace collaboratif)
- ▶ « Plaquette générique » Garantie jeunes (cf. site travail-emploi.gouv.fr et sur l'espace collaboratif)
- ▶ Plaquettes de communication « entreprises » des ML de Champagne-Ardenne et de Basse-Normandie, la « newsletter » de Vitré, le support GJ de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais (cf. Boîte à outils et Espace collaboratif)



#### Points d'attention / risques

- ▶ Différencier les types de partenaires (tous n'ont pas vocation à siéger en commission) en fonction du rôle attendu :
  - mobilisation en amont de la GJ
  - identification et repérage des jeunes à l'entrée
  - accompagnement durant la GJ et formations complémentaires (CREPI, Prism'emploi etc.)



## Phase B – Focus par étape

### Etape 2 : Avant l'entrée du jeune (2/2)

#### 2.2 Passage en commission



**Objectif :** Orienter le bénéficiaire au sein de la Garantie jeunes selon des critères inscrits dans le cahier des charges et respectant l'objectif de la démarche, tout en adaptant la décision à la situation individuelle du jeune

**Responsables :** Membres de la commission d'attribution (*cf. pp. 8 à 10 sur le choix de gouvernance et annexes associées*) – Préfet de département, Unités territoriales des DIRECCTE, missions locales, président du conseil départemental, membres partenaires de la commission d'attribution

#### Description :

- La Garantie jeunes vise :
  - les jeunes de 18 à 25 ans
  - qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation (NEET)
  - et qui présentent des vulnérabilités les exposant à un risque d'exclusion sociale
- A ces critères s'ajoute celui du niveau de revenus du foyer auquel est rattaché le bénéficiaire : il ne doit dépasser un niveau équivalent au RSA socle déduit du forfait logement.
- Si un jeune déroge à un ou plusieurs critères, il est considéré comme « dérogatoire » aux conditions d'entrée ; sa candidature fait l'objet d'un traitement spécifique et différencié.

#### Doctrine



- ▶ **Le cahier des charges de l'accompagnement global et intégré**
  - *garantit l'adéquation de l'organisation mise en place avec les objectifs de la démarche*
- ▶ **Les questions-réponses de la DGEFP**
  - *harmonisent les réponses à apporter aux différentes situations rencontrées dans les territoires*

#### Outils à disposition



- ▶ **La fiche de proposition d'entrée – ou « fiche de liaison »**
  - *permet une première description de la situation du candidat à la Garantie jeunes avant le passage en instance de validation*
- ▶ **La fiche d'aide à la décision d'entrée**
  - *éclaire les critères de sélection des candidats à l'entrée en Garantie jeunes et propose un faisceau de justificatifs selon les situations*



#### Bonnes pratiques

- ▶ Nécessaire pour certains jeunes, une période de « sas » avant son entrée en GJ peut être proposée au jeune afin de tester et/ou s'adapter aux engagements de la GJ (en s'assurant de sa motivation, en l'aidant à constituer son dossier administratif etc.) : cette période peut être assurée par un partenaire (éducateur spécialisé,...) ou par la ML
- ▶ Sensibilisation des partenaires à la constitution administrative des dossiers



#### Points d'attention / risques

- ▶ La diversité des situations rencontrées nécessitant de prendre en compte non seulement les règles en vigueur mais également les besoins spécifiques du jeune
- ▶ Sécuriser dès l'entrée en GJ les obligations de reporting et les saisies dans i-Milo et l'outil réplique Ma Démarche FSE

# ZOOM

## Formalisation des décisions de la commission et modalités de notification au jeune

- Il existe 2 voies de formalisation possibles des décisions de la commission (collective ou individuelle) et plusieurs modalités de notification de la décision au jeune :

	Acceptation d'entrée	Refus d'entrée	Suspension, exclusion...	Renouvellement
<b>Formalisation de la décision de la commission</b>				
<b>Acte collectif</b> (PV collectif mentionnant la liste des jeunes)	✓	✗	NA	✓
<b>Acte individuel</b> (Décision administrative individuelle*)	✓	✓	✓	✓
<b>Notification au jeune*</b> NB : « Il semble impératif de permettre à l'intéressé d'opter, s'il le souhaite, pour une notification par voie postale ou en mains propres »				
<b>Remise en main propre contre récépissé</b>	✓	✓	✓	✓
<b>Voie postale avec A.R.</b>	✓	✓	✓	✓
<b>E-mail</b> <u>Conditions :</u> - adresse électronique fournie par l'intéressé informé de ce moyen de notification - confirmation de réception par l'intéressé de la notification (AR ou confirmation de lecture)	✓	✗	✗	✓
<b>SMS</b> <u>Conditions :</u> - numéro de mobile fourni par l'intéressé informé de ce moyen de notification - confirmation de réception par l'intéressé de la notification (AR ou confirmation de lecture)	✓	✗	✗	✓
<b>Téléphone</b>	✗	✗	✗	✗

- \* - Pour les cas « dérogatoires », il est recommandé de « motiver » la décision individuelle au regard de la situation du jeune  
- « Seule la notification de la décision à l'intéressé semble de nature à lui rendre opposable ladite décision »

Source : réponse de la DAJ en date du 05/10/2015 suite à la saisine de la DGEFP

### Légende :

✓ Recommandée    ✓ Acceptée    ✗ Déconseillée    NA Non applicable



Kit de déploiement de la Garantie jeunes





## Phase B – Focus par étape

### Etape 3 : Pendant l'accompagnement



**Objectif :** Accompagner les bénéficiaires, jeunes et employeurs, durant les différentes étapes de la démarche, collectives et individuelles

**Responsables :** Missions locales, partenaires (associatifs et institutionnels), entreprises, membres de la commission d'attribution

**Description :**

- Il s'agit de réaliser l'accompagnement des jeunes et de l'employeur dans le respect du cahier des charges, tout en assurant le suivi du jeune « dans l'emploi », durant ses périodes d'immersion professionnelle ou une fois un emploi durable obtenu.
- Le dispositif s'articule autour d'un accompagnement dont l'intensité diminue au fur et à mesure de la prise d'autonomie des jeunes, avec comme point de départ la constitution d'un collectif à partir duquel le jeune est invité à :
  - construire des stratégies individuelles portées par la dynamique collective
  - développer des outils lui permettant d'accéder à l'autonomie sociale et professionnelle, en travaillant sur ses compétences sociales, compétences clefs et compétences professionnelles
  - faire connaissance avec l'entreprise de manière immédiate
- Cette première phase intensive est une alternance de périodes de mise à l'emploi durant laquelle les jeunes sont invités à multiplier les expériences et mises en situation professionnelles (PMSMP-périodes de mise en situation en milieu professionnel-, stages, intérim, CDD etc.), avec des périodes d'outillage du jeune (formation, levée des freins périphériques...)
- Durant toute cette période, le respect des engagements inscrits dans le Cerfa GJ garantit au bénéficiaire le versement d'une « garantie de ressources », dont le montant varie en fonction de ses revenus d'activités.

#### Doctrine



- ▶ **Le cahier des charges de l'accompagnement global et intégré**
  - *garantit l'adéquation des modalités et outils de l'accompagnement avec les objectifs de la démarche*
- ▶ **Les questions-réponses de la DGEFP**
  - *harmonisent les réponses à apporter aux différentes situations*

#### Outils à disposition



- ▶ **La boîte à outils des Conseillers**
  - *contient les outils « descriptifs » des ateliers de la période collective et intensive, et les documents « normatifs » de l'accompagnement (feuilles de présence, Cerfa PMSMP etc.) y compris ceux relatifs au calcul et au versement de l'allocation (tableur « Calculator » et trame de déclaration d'activité)*
- ▶ **La communauté « Conseillers » de l'Espace collaboratif GJ (c-Milo)**
  - *met à disposition les outils utilisés par chaque ML, permet l'échange entre ML et l'interaction avec la DGEFP*



#### Bonnes pratiques

- ▶ Parrainages d'une promotion de jeunes par un chef d'entreprise tout au long de l'accompagnement
- ▶ Organisation d'un « fil rouge » guidant la période d'accompagnement post-intensive



#### Points d'attention / risques

- ▶ Porter une attention particulière à la formation continue des conseillers déjà engagés dans la démarche, compte-tenu des évolutions de la démarche
- ▶ Sécuriser les obligations de reporting et les saisies sur i-Milo tout au long de l'accompagnement



## Phase B – Focus par étape

### Etape 4 : Après la sortie du jeune



**Objectif :** Gérer les différents types de sortie du bénéficiaire de la Garantie jeunes, en cours d'accompagnement ou une fois son terme écoulé

**Responsables :** Missions locales, partenaires (associatifs et institutionnels), entreprises, membres de la commission d'attribution

#### Description :

- Le bénéficiaire peut sortir de la Garantie jeunes pour les raisons suivantes :
  - démission en cours d'accompagnement (avant ou après le premier mois de GJ)
  - exclusion pour non respect réitéré des engagements contractés à l'entrée de la GJ
  - fin de la période d'accompagnement (durée initiale ou post-renouvellement)
- En cas d'accès du jeune à un emploi durable à l'issue du parcours d'accompagnement, la ML assure un suivi **dans l'emploi** sous la forme d'un appui à l'intégration, tant auprès du jeune que de l'employeur, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois en fonction des situations d'emploi.

#### Doctrine



- ▶ **Le cahier des charges de l'accompagnement global et intégré**
  - *garantit l'adéquation des conditions de sortie du bénéficiaire avec les objectifs de la démarche*
- ▶ **Les questions-réponses de la DGEFP**
  - *harmonisent les réponses à apporter aux différentes situations*
- ▶ **La note de la DGEFP relative au processus de contrôle et de gestion de la GJ**
  - *précise les critères à remplir pour qualifier une sortie de la démarche de « positive » et des pièces justificatives à réunir en réponse aux obligations de « reporting »*

#### Outils à disposition



- ▶ **La boîte à outils des Services de l'Etat**
  - *comprend les trames et exemples de décisions prenant acte de la sortie d'un jeune (pour l'une des raisons susmentionnées)*
- ▶ **La boîte à outils des Conseillers**
  - *contient les documents et outils utilisés au cours de l'accompagnement et répondant aux obligations de reporting (attestations employeur, bilan des mises en situation professionnelles, fiches de progression vers l'autonomie etc.)*
- ▶ **La communauté « Conseillers » de l'Espace collaboratif GJ (c-Milo)**
  - *met à disposition les outils utilisés par les ML, permet l'échange entre ML et l'interaction avec la DGEFP*



#### Bonnes pratiques

- ▶ Assurer le suivi à 6 mois des jeunes sortis du parcours d'accompagnement en GJ



#### Points d'attention / risques

- ▶ Sécuriser les obligations de reporting et les saisies sur i-Milo pour garantir la fiabilité des résultats lors de la sortie des jeunes

# Sommaire

## 1 Les grandes phases du déploiement de la Garantie Jeunes

## 2 Focus sur les étapes de la Garantie jeunes

- Phase A : Initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire
    - Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ
  - Phase B : Parcours du jeune de la sélection à la sortie de la GJ
    - Etape 2 : Avant l'entrée du jeune
    - Etape 3 : Pendant l'accompagnement
    - Etape 4 : Après la sortie du jeune
- Phase transverse : Financement et pilotage

## 3 Annexes :

- Bibliographie des documents à disposition
- Choix des scénarios de gouvernance locale et départementale
- Choix des scénarios de gouvernance régionale

## Phase transverse

# Financement et pilotage (1/2)



**Objectif :** Rendre compte aux représentants de l'Etat dans la région et le département, ainsi qu'à la DIRECCTE de la mise en œuvre de la GJ, tout en garantissant le respect de la doctrine et des textes réglementaires en vigueur.

**Responsables :** Préfets de région et de département, DIRECCTE (UR et UT)

### Description :

- Les DIRECCTE sont les principales responsables du financement et du pilotage de la GJ sur leur territoire, en articulation avec les autres parties prenantes de la gouvernance locale, départementale et régionale (cf. étape « Choix des modalités de gouvernance » pp. 8 à 10).
- Elles sont le premier échelon du contrôle que les services de l'Etat effectuent pour conditionner le versement des crédits de fonctionnement :
  - à l'atteinte des objectifs quantitatifs de bénéficiaires entrés dans la démarche
  - à l'atteinte des objectifs qualitatifs liées à la durée des mises en situation professionnelles du bénéficiaire durant l'accompagnement
  - au respect des obligations de reporting
- Le pilotage de l'enveloppe budgétaire comprend également le suivi des versements de l'allocation GJ en lien avec l'ASP.

### Doctrine



- ▶ **Les conventions et instructions DGEFP relatives à la mise en œuvre et au financement, et la note relative au processus de contrôle et de gestion de la GJ**
  - précise les processus de pilotage, de versement des crédits d'accompagnement, de contrôle et le rôle attendu des services de l'Etat
- ▶ **Les questions-réponses de la DGEFP**
  - harmonisent les réponses à apporter aux différentes situations rencontrées dans les territoires

### Outils à disposition



- ▶ **La boîte à outils des Services de l'Etat (cf. annexe bibliographique pour les contenus)**
  - comprend les outils nécessaires au versement des crédits, au contrôle de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs, du respect des obligations de reporting (méthode d'échantillonnage etc.)
- ▶ **Les tableaux de bord disponibles sous « POP » issus des données de i-Milo**
  - diffusés mensuellement pour les tableaux de bord quantitatifs, trimestriellement pour les tableaux de bord qualitatifs
  - permettent de suivre la progression des entrées et l'atteinte des résultats par, région, territoire et ML



### Bonnes pratiques

- ▶ Sécuriser les obligations de reporting et les saisies sur i-Milo pour garantir la fiabilité des tableaux de bord mentionnés



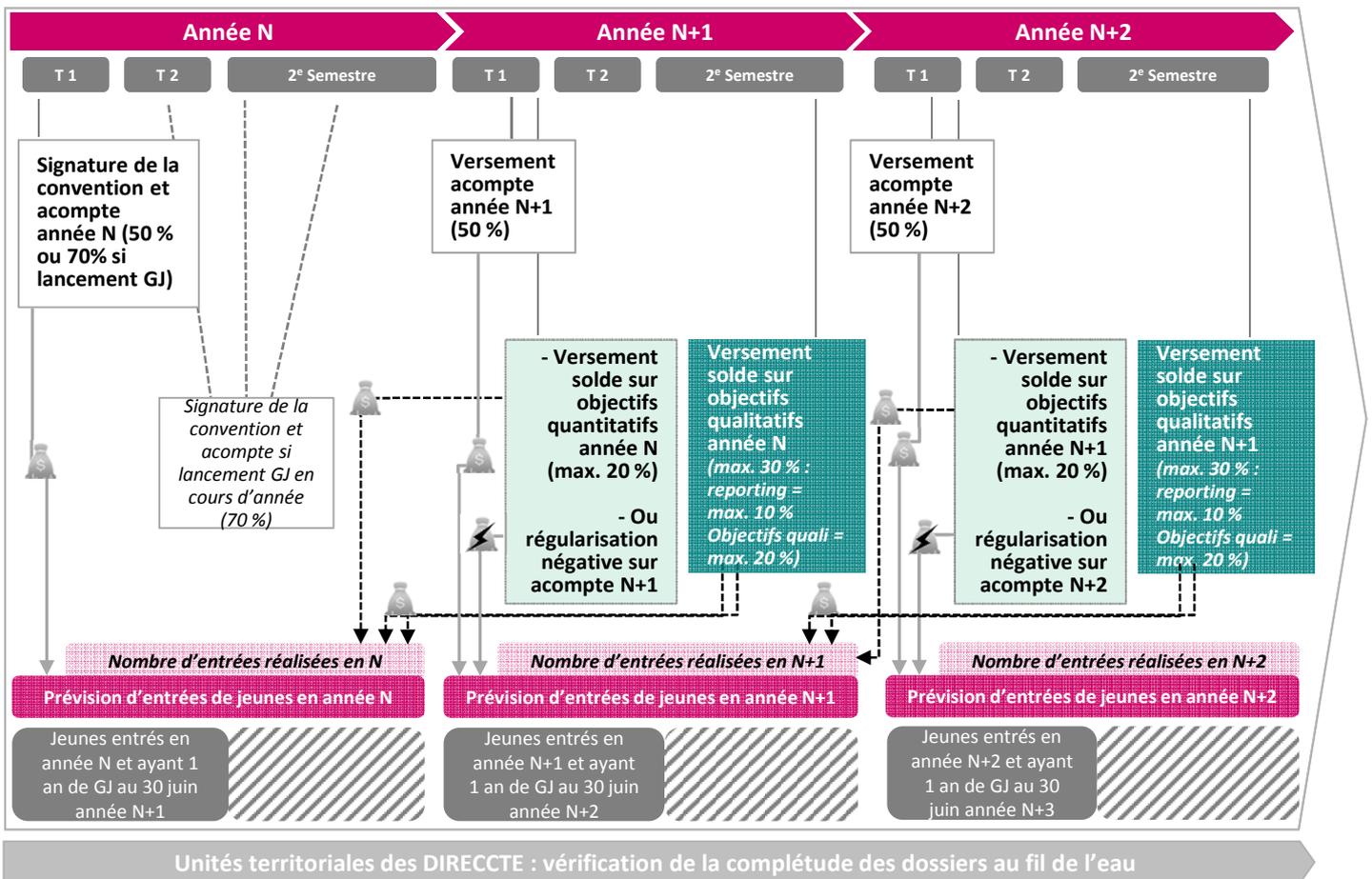
### Points d'attention / risques

- ▶ Des évolutions du SI i-Milo pouvant modifier les modalités de reporting du pilotage de la démarche (intégration des fonctionnalités de la réplique Ma Démarche FSE, développement d'une plateforme dématérialisée pour les parties prenantes, automatisation de la fiche de liaison etc.)

# Phase transverse

## Financement et pilotage (2/2)

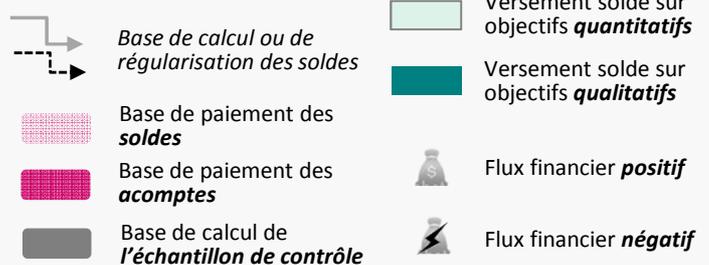
### Schéma récapitulatif du calendrier de versement des financements



#### Outils SI disponibles :



#### Légende :



#### Exemple

(ML objectif : 100 jeunes / an)

50 % acompte sur objectifs prévisionnels N+1

$$50\% \times 100 \text{ jeunes} \times 1600 \text{ €} = 80\,000 \text{ €}$$

100 entrées réalisées en N : Pas de régul. sur acompte N+1

$$20\% \times 100 \text{ jeunes} \times 1600 \text{ €} = 32\,000 \text{ €}$$

100 % de reporting et 60 % de sorties positives en N : Solde max. au titre des entrées réalisées N

$$(10\% + 12\%) \times 100 \text{ jeunes} \times 1600 \text{ €} = 35\,200 \text{ €}$$

**= 147 200 €**

(soit 92 % de l'attendu total s'élevant à 160 000 €)

#### A retenir :

- L'exemple ci-contre prend en compte une mission locale (ML) réalisant son objectif d'entrées en Garantie jeunes pour l'année N et obtenant la totalité des 70 % du financement attendu au titre de son objectif quantitatif.
- La ML remplit ses obligations de reporting pour l'ensemble des entrées réalisées en année N, soit 100 % du financement attendu supplémentaire, mais n'obtient que 60 % de sorties positives sur ces mêmes entrées réalisées en année N (pourcentage calculé que la base d'un échantillon).  
⇒ La part du financement complémentaire au titre des objectifs qualitatifs n'est que de 12 % au lieu des 20 % attendus.
- Si l'anticipation de l'atteinte partielle des objectifs qualitatifs peut inciter la ML à une logique de « sous-budgétisation » comme principe de gestion, une sous-budgétisation trop en-deçà du « forfait Garantie jeunes » de 1600 euros risquerait de nuire à la qualité de l'accompagnement en diminuant de facto les moyens financiers disponibles.

# Sommaire

## 1 Les grandes phases du déploiement de la Garantie Jeunes

## 2 Focus sur les étapes de la Garantie jeunes

- Phase A : Initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire
  - Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ
- Phase B : Parcours du jeune de la sélection à la sortie de la GJ
  - Etape 2 : Avant l'entrée du jeune
  - Etape 3 : Pendant l'accompagnement
  - Etape 4 : Après la sortie du jeune
- Phase transverse : Financement et pilotage

## 3 Annexes :

- Bibliographie des documents à disposition
- Choix des scénarios de gouvernance locale et départementale
- Choix des scénarios de gouvernance régionale

## Annexe : Bibliographie des documents à disposition dans l'Espace collaboratif (c-Milo) dédié à la Garantie jeunes

### ■ Textes réglementaires et textes de référence

#### ▶ **Les textes réglementaires** encadrant l'expérimentation GJ :

- Le décret n° 2013-880 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la « Garantie jeunes »
- Les arrêtés des 1<sup>er</sup> octobre 2013, 11 décembre 2014 et 1<sup>er</sup> avril 2015 fixant la liste des territoires concernés par le déploiement de la démarche
- Les instructions de la DGEFP : instruction relative à la mise en œuvre et au financement de la GJ, du 17 mars 2015, note relative au processus de contrôle et de gestion de la GJ du 31 juillet 2015

#### ▶ **Les Questions-réponses** de la DGEFP :

- QR GJ n° 3 du 24/07/2015
- QR PMSMP n° 2 du 25/06/2015
- QR interface-réplique MDFSE n° 1 du 26/11/2015

#### ▶ **Le présent kit de déploiement**

### ■ Boîte à outils par type d'acteur :

- ▶ **Boîte à outils « formateurs »** : supports de formation, séquences de formation détaillées par thématiques (public cible et Cerfa, PMSMP, compétences fortes, mise en œuvre, allocation / sanction / renouvellement)

- ▶ **Boîte à outils « conseillers »** organisée en 5 dossiers : communication, documents réglementaires, documents utiles, outils d'accompagnement, mises en situation professionnelle

- ▶ **Boîte à outils « services de l'Etat »** organisée autour de 3 thématiques : piloter, organiser, animer

### ■ Communication :

- ▶ Plaquette de communication générique



Kit de déploiement de la Garantie jeunes

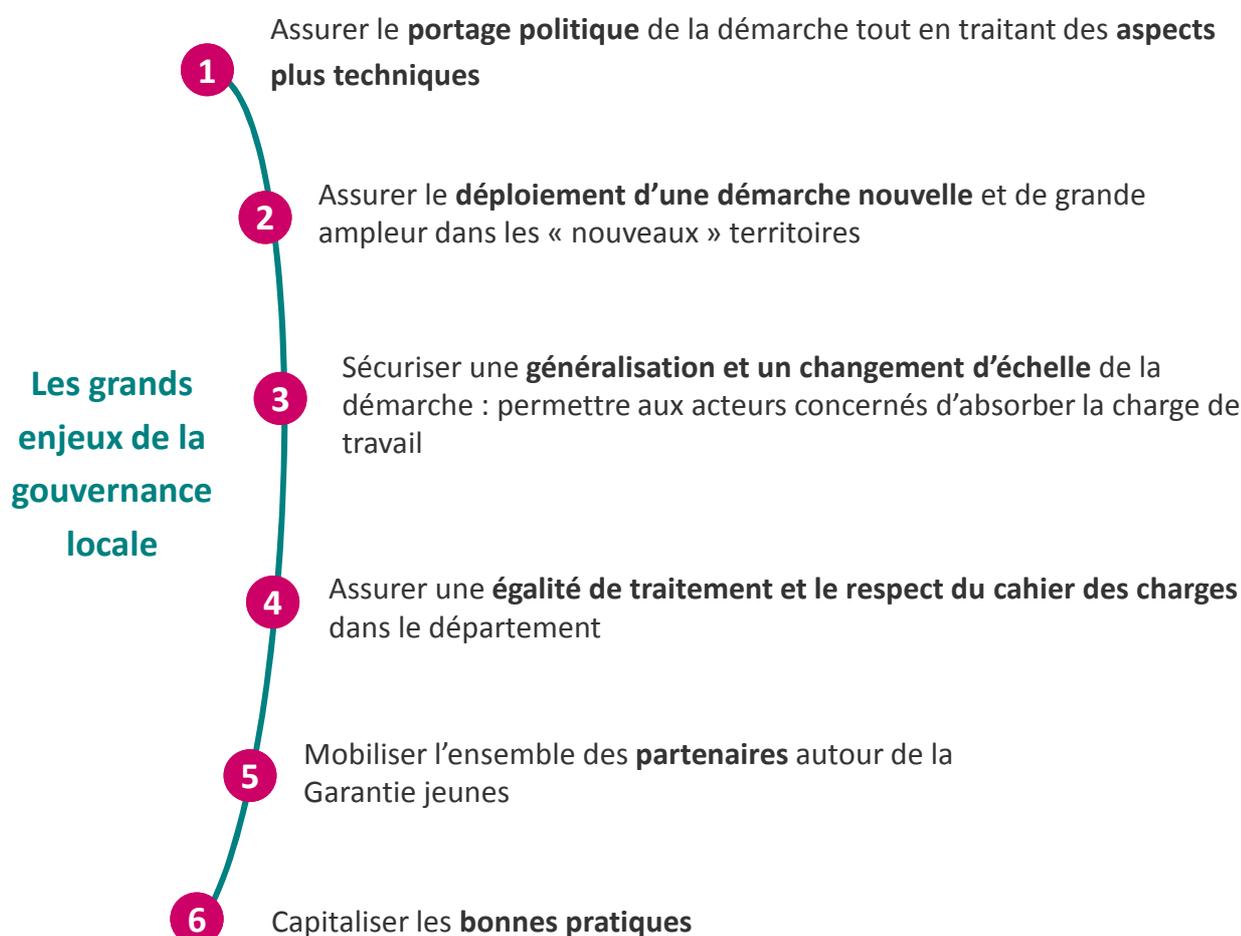


# Sommaire

- 1 Les grandes phases du déploiement de la Garantie Jeunes
- 2 Focus sur les étapes de la Garantie jeunes
  - Phase A : Initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire
    - Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ
  - Phase B : Parcours du jeune de la sélection à la sortie de la GJ
    - Etape 2 : Avant l'entrée du jeune
    - Etape 3 : Pendant l'accompagnement
    - Etape 4 : Après la sortie du jeune
  - Phase transverse : Financement et pilotage
- 3 Annexes :
  - Bibliographie des documents à disposition
  - Choix des scénarios de gouvernance locale et départementale
  - Choix des scénarios de gouvernance régionale

# Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (1/8)

## Enjeux et critères de la gouvernance locale et départementale



### Les invariants de la gouvernance locale

- Le **préfet de département** suit l'atteinte des objectifs départementaux et arbitre
- Le **conseil départemental** est associé au pilotage local
- La **DIRECCTE-UT** est le pilote principal des instances locales
- Les **missions locales** sont parties prenantes du pilotage
- Les instances sont ouvertes aux **partenaires** du territoire

### Critères de choix du mode de gouvernance

- Les modalités de gouvernance locale sont variables selon les départements en fonction :
  - De la **maturité du dispositif** (montée en puissance vs. fonctionnement en mode « nominal »)
  - De la **volumétrie** : objectifs en termes de nombre de jeunes et nombre de ML concernées
  - Niveau de **mobilisation des partenaires** autour de la GJ

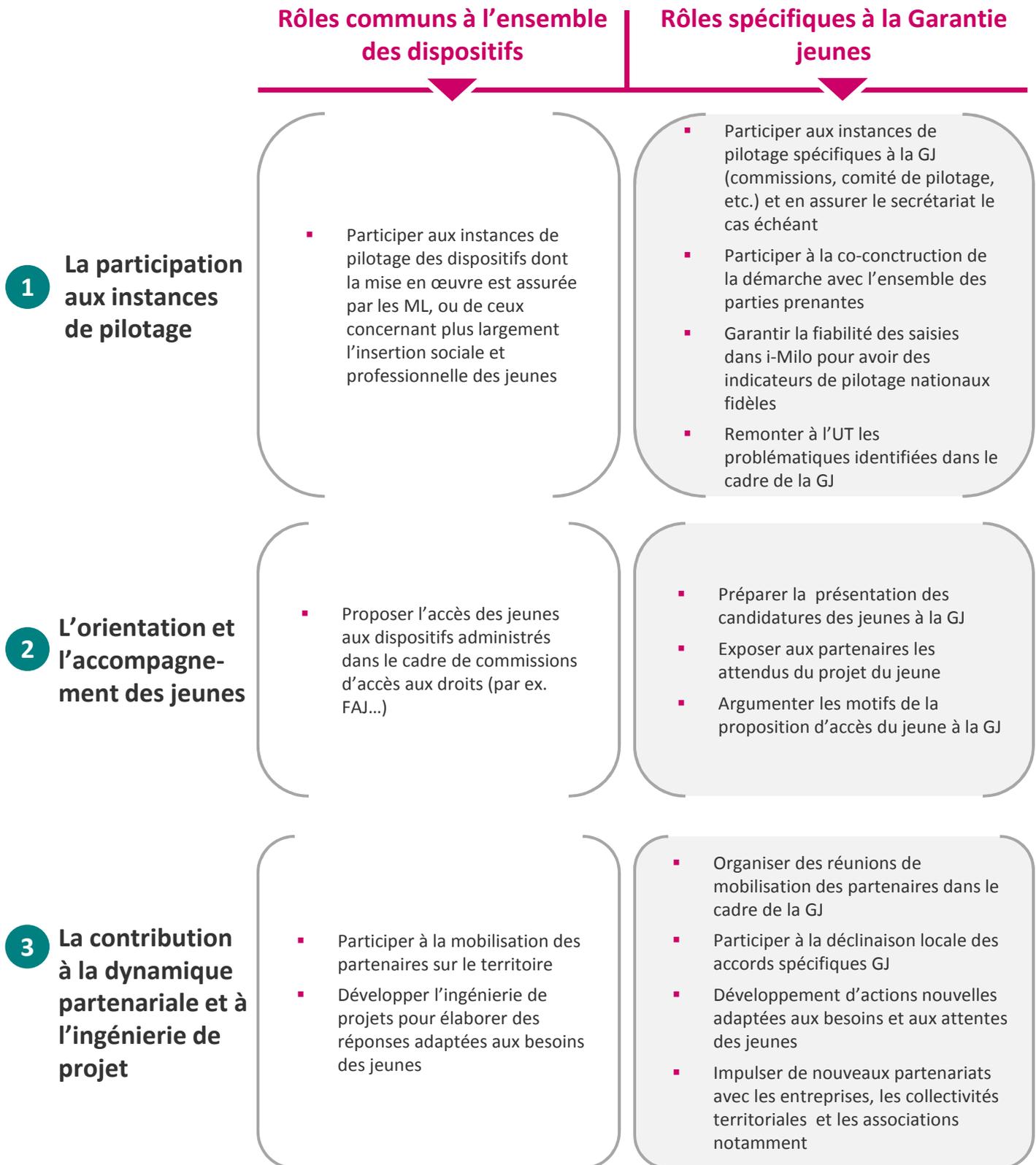
# Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (2/8)

## Le rôle des parties prenantes : les Unités territoriales des DIRECCTE

	Rôles communs à l'ensemble des dispositifs	Rôles spécifiques à la Garantie jeunes
<b>1</b> La responsabilité du pilotage local et/ou départemental	<ul style="list-style-type: none"><li>Favoriser la cohérence départementale</li><li>Mobiliser les acteurs locaux et répartir les rôles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Organiser les modalités locales d'attribution et de suivi du nombre des bénéficiaires de la GJ</li><li>S'assurer du bon fonctionnement des instances départementales ou locales d'attribution et de suivi</li></ul>
<b>2</b> Le référent principal de l'Etat au sein du département	<ul style="list-style-type: none"><li>Rendre compte aux représentants de l'Etat dans le département (Préfet, PDEC etc.) et à la DIRECCTE de la mise en œuvre des dispositifs</li><li>Consolider au niveau départemental les indicateurs et outils de pilotage</li><li>S'assurer du contrôle du service gestion au niveau départemental</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Rendre compte aux représentants de l'Etat dans le département (Préfet, PDEC etc.) et à la DIRECCTE de la mise en œuvre de la GJ</li></ul>
<b>3</b> La participation au processus de décision de la sélection et du suivi des bénéficiaires de la Garantie jeunes	<ul style="list-style-type: none"><li>NA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Garantir le respect de la doctrine et des textes réglementaires en vigueur</li><li>En fonction des modalités choisies : présider par délégation ou co-présider par désignation les instances d'attribution et de suivi</li><li>Pré-orienter ou orienter les bénéficiaires, suivre les étapes de leur accompagnement jusqu'à la sortie (cf. rôle de la commission)</li></ul>
<b>4</b> La relation de proximité avec les acteurs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"><li>Initier et décliner les accords de partenariat nationaux ou régionaux au niveau départemental en lien avec les missions locales notamment</li><li>Diffuser l'information communiquer auprès du terrain</li><li>Apporter un soutien opérationnel aux missions locales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Apporter un appui aux ML en amont de la mise en œuvre (recherche des locaux, etc.)</li><li>Faire des bilatérales régulières avec les directeurs des ML pour suivre l'avancement de la mise en oeuvre</li><li>Co-organiser (notamment avec les missions locales) des réunions de mobilisation des partenaires</li><li>Décliner les accords de partenariat spécifiques à la GJ : CREPI, Prism'emploi, etc.</li></ul>

# Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (3/8)

## Le rôle des parties prenantes : les missions locales



## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (4/8)

### Le rôle des parties prenantes : autres partenaires

#### Les Préfets de Département

- Assurer le portage politique de la démarche
- Fixer l'ambition
- Rendre compte au préfet de région
- Piloter les résultats quantitatifs et qualitatifs
- Mobiliser l'ensemble des parties prenants
- Coordonner l'action des services de l'Etat
- Veiller à la bonne articulation entre les dispositifs (en lien notamment avec le Service Public de l'Emploi Départemental – SPED)

#### Les Conseils Départementaux

- Mobiliser les outils existants au niveau départemental dans le cadre de la GJ
- Veiller à la complémentarité des offres de services Etat vs Département
- Appuyer le déploiement de la GJ en participant au repérage des jeunes (notamment au travers de la mobilisation des services de l'aide sociale à l'enfance)
- Encourager le travail en réseau des partenaires

#### Les autres partenaires

*(autres services de l'Etat dont la Justice (SPIP), associations, entreprises, etc.)*

- Diffuser l'information et mobiliser leur réseau et les jeunes vers les missions locales
- Coordonner et articuler leur offre de service avec les besoins de la GJ
- Initier des partenariats au niveau local

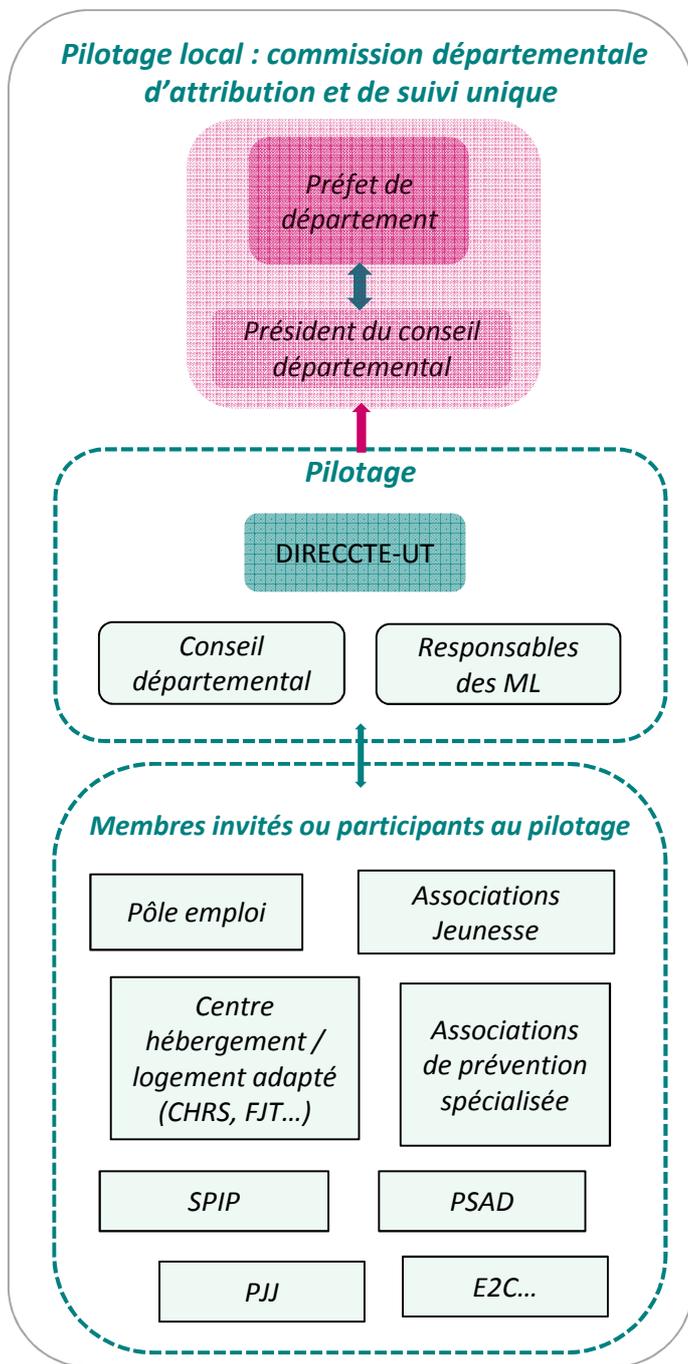


Kit de déploiement de la Garantie jeunes



## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (5/8)

### Schéma du scénario 1 : Une commission départementale d'attribution et de suivi unique



#### Objectifs :

- Vérifier les critères d'éligibilité du jeune et sa motivation
- Collecter les pièces constitutives du dossier d'entrée
- Valider l'opportunité d'entrée du jeune en GJ
- Harmoniser les pratiques au niveau du département

#### Rythme : mensuel



#### Avantages

- Une seule commission départementale traitant tous les dossiers de candidature à l'entrée de la GJ
- Une décision partagée entre Préfet de département et Président du Conseil départemental
- Un pilotage unique effectué par l'Unité territoriale de la DIRECCTE assurant également un rôle d'animation



#### Inconvénients

- Un travail fastidieux et long en commission
- Une organisation qui ne conviendrait pas aux départements urbains, mais davantage aux ruraux

#### Légende



Organe décisionnel



Organe de pilotage



Organe de copilotage



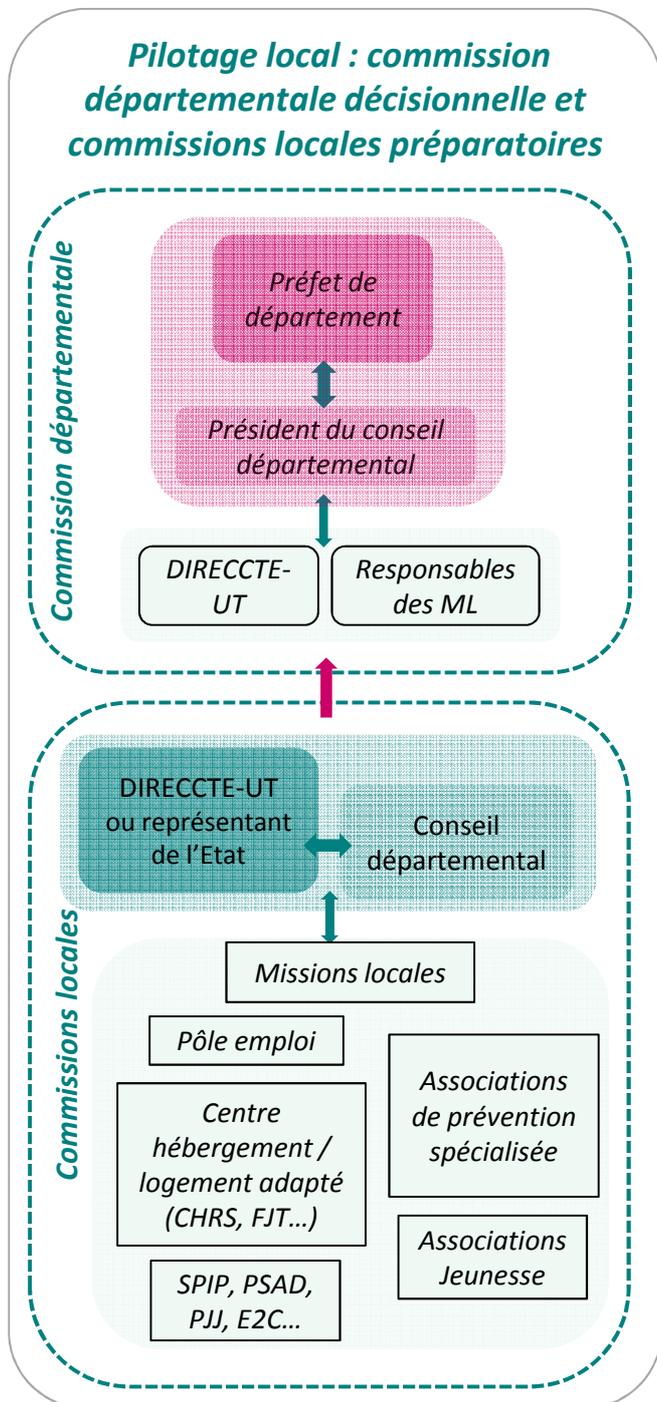
Reporting



Flux d'informations

## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (6/8)

Schéma du scénario 2 : Des commissions locales préparatoires et une commission départementale d'attribution et de suivi qui décide



### Objectifs :

- Vérifier les critères d'éligibilité du jeune et sa motivation
- Collecter les pièces constitutives du dossier d'entrée
- Valider l'opportunité d'entrée du jeune en GJ

**Rythme** : commission locale bimensuelle et commission départementale mensuelle



### Avantages

- Une pré-orientation des dossiers de candidature d'entrée en GJ qui facilite la prise de décision et permet à la commission départementale de se prononcer uniquement sur les cas dérogatoires ou posant difficulté
- Une homogénéité des pratiques entre les territoires



### Inconvénients

- Une multiplication du nombre d'instances
- Une sollicitation importante de l'ensemble des parties prenantes
- Une charge administrative importante pour les UT et ML

### Légende



Organe décisionnel



Organe de pilotage



Organe de copilotage



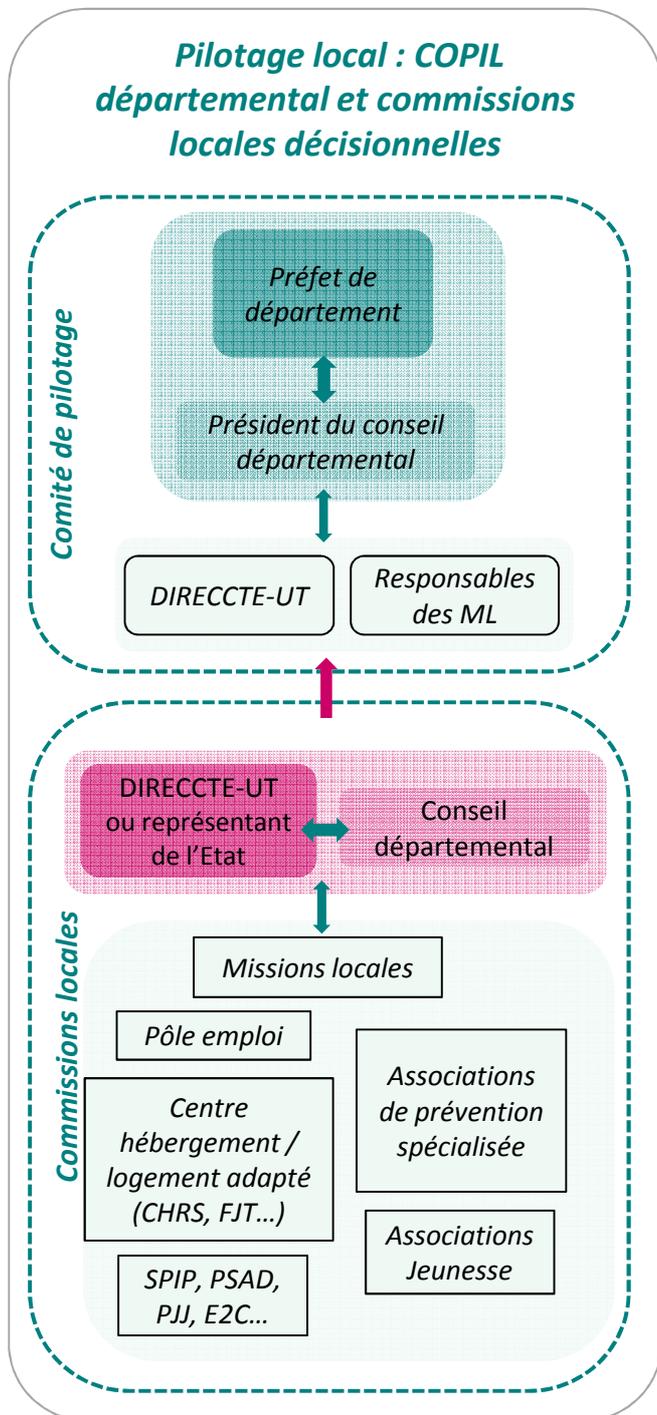
Reporting



Flux d'informations

## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (7/8)

Schéma du scénario 3 : Des commissions locales décisionnelles et un comité de pilotage départemental qui anime et traite de thématiques connexes



### Objectifs :

- Vérifier les critères d'éligibilité du jeune et sa motivation
- Collecter les pièces constitutives du dossier d'entrée
- Valider l'opportunité d'entrée du jeune en GJ

**Rythme** : commissions locales bimensuelles (à adapter en fonction de la fréquence d'entrées) et un COPIL départemental bimensuel



### Avantages

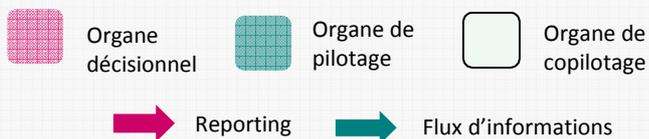
- Un gain de temps (un échelon de validation en moins)
- Un rôle important donné à la DIRECCTE et en cohérence avec ses missions
- Une prise de décision en proximité avec le terrain
- Une mobilisation plus réduite des services de l'Etat type Préfet
- Une concentration des sollicitations des partenaires sur des thématiques plus globales



### Inconvénients

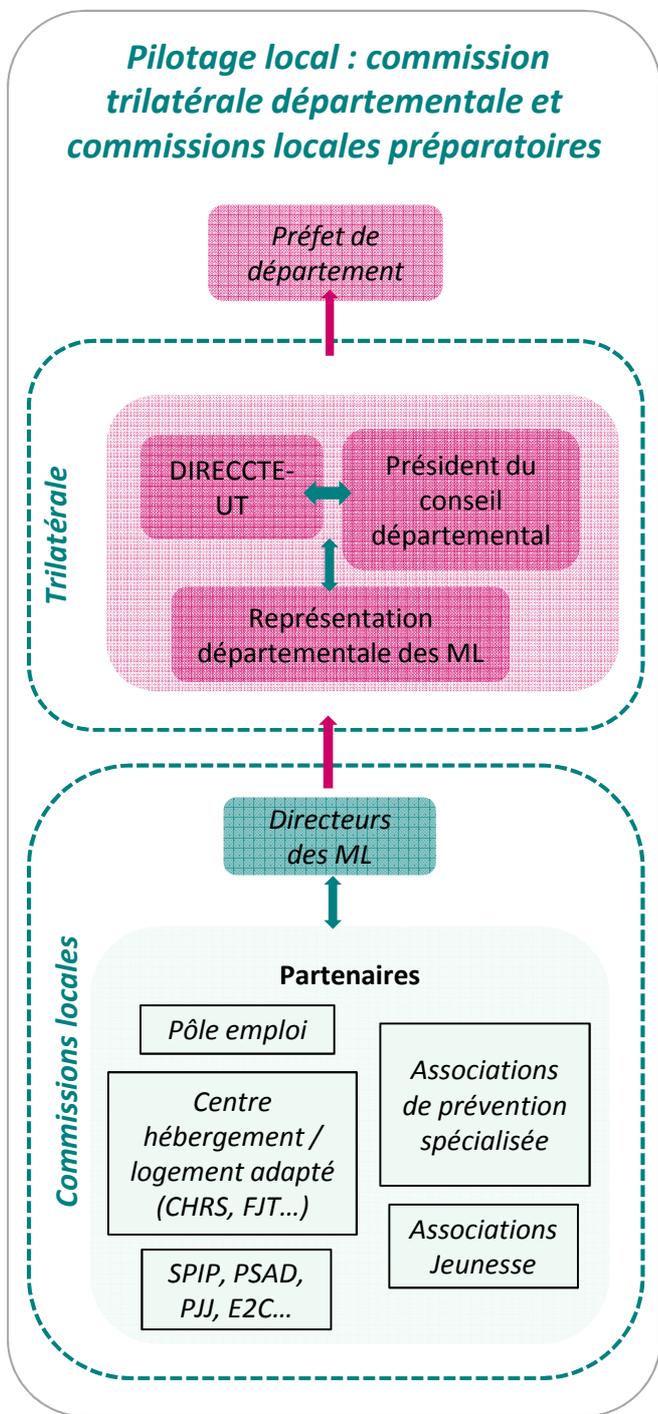
- Une risque de disparité entre les territoires (harmonisation des pratiques et respect de la doctrine)

### Légende



## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance locale et départementale (8/8)

Schéma du scénario 3 bis : Des commissions locales préparatoires ML-Partenaires uniquement et une commission départementale ML-UT-Conseil départemental validant les entrées



### Objectifs :

- Vérifier les critères d'éligibilité du jeune et sa motivation
- Collecter les pièces constitutives du dossier d'entrée
- Valider l'opportunité d'entrée du jeune en GJ

**Rythme** : commissions locales bimensuelles (à adapter en fonction de la fréquence d'entrées) et une commission départementale trilatérale mensuelle



### Avantages

- Un rôle accru de pilotage local confié aux ML
- Une prise de décision en proximité avec le terrain
- Une préparation des dossiers de candidature d'entrée en GJ qui facilite la prise de décision et permet à la trilatérale départementale de se prononcer uniquement sur les cas dérogatoires ou posant difficulté
- Une mobilisation plus réduite des services de l'Etat et des conseils départementaux
- Une réduction



### Inconvénients

- Une risque de disparité entre les territoires (harmonisation des pratiques et respect de la doctrine)



### Prérequis (éventuels)

- Une fluidité acquise dans les relations entre partenaires locaux et ML
- Une délégation de l'UT aux ML

### Légende



Organe décisionnel



Organe de pilotage



Organe de copilotage



Reporting



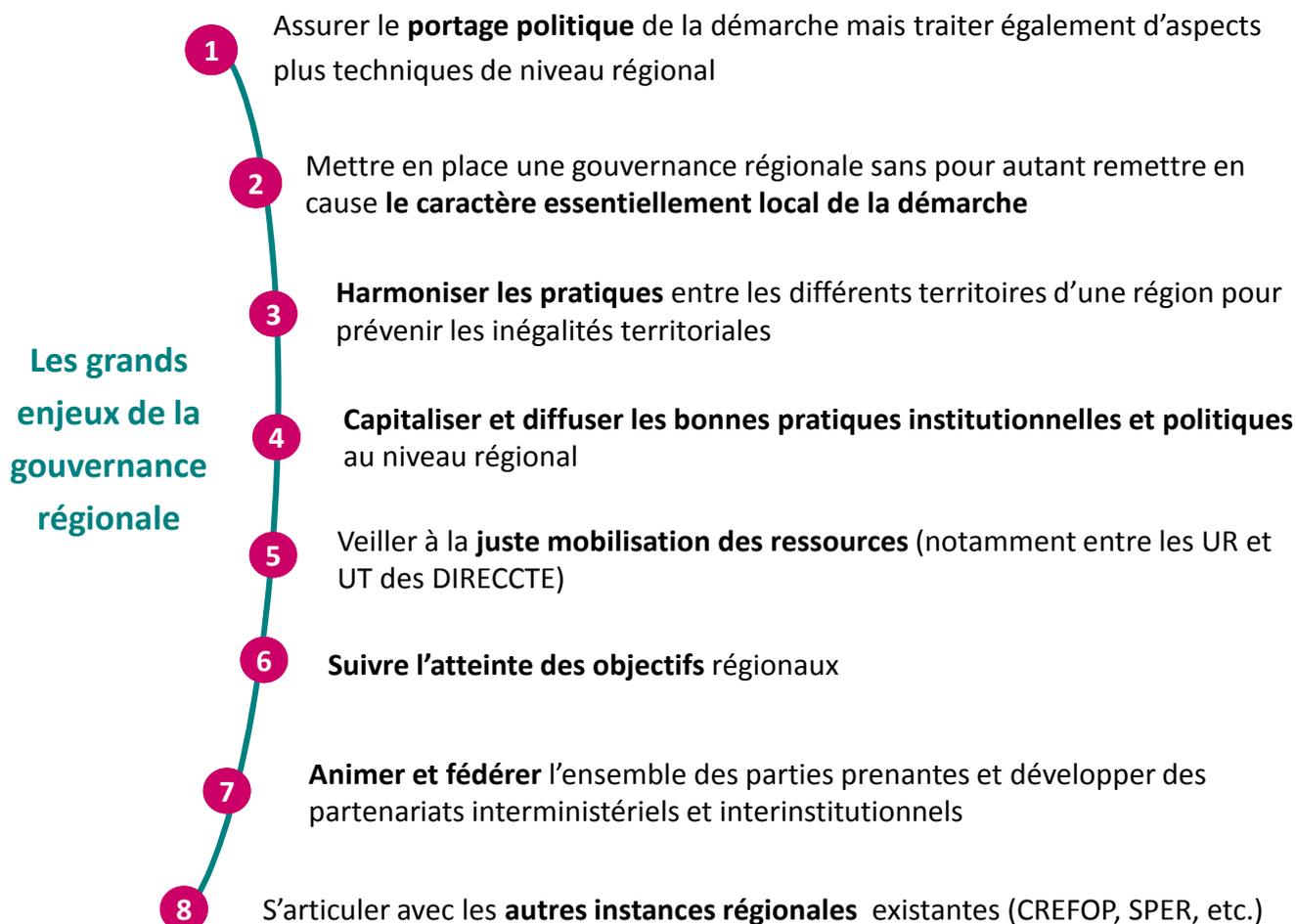
Flux d'informations

# Sommaire

- 1 Les grandes phases du déploiement de la Garantie Jeunes
- 2 Focus sur les étapes de la Garantie jeunes
  - Phase A : Initialisation de la mise en œuvre de la GJ sur le territoire
    - Etape 1 : Préparation au lancement de la GJ
  - Phase B : Parcours du jeune de la sélection à la sortie de la GJ
    - Etape 2 : Avant l'entrée du jeune
    - Etape 3 : Pendant l'accompagnement
    - Etape 4 : Après la sortie du jeune
  - Phase transverse : Financement et pilotage
- 3 Annexes :
  - Bibliographie des documents à disposition
  - Choix des scénarios de gouvernance locale et départementale
  - Choix des scénarios de gouvernance régionale

## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (1/7)

### Enjeux et critères de la gouvernance régionale



#### Les invariants de la gouvernance régionale

- Le **préfet de région** suit l'atteinte des objectifs régionaux et arbitre
- Le **conseil régional** est associé au pilotage régional du dispositif
- La **DIRECCTE** est le pilote principal des instances régionales
- **L'Association ARML** est membre des instances de pilotage
- Les instances sont ouvertes aux **partenaires de la GJ et aux missions locales**, a minima pour consultation

#### Critères de choix du mode de gouvernance

- Les modalités de gouvernance régionale sont variables selon les départements en fonction :
  - De la **maturité du dispositif** (montée en puissance vs. fonctionnement en mode « nominal »)
  - De la **volumétrie** : nombre de départements et objectifs de nombre de jeunes
  - Du **fonctionnement des instances régionales** sur les sujets « emploi / formation » (CREFOP, SPER, etc.)

# Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (2/7)

## Le rôle des parties prenantes : les DIRECCTE

### Rôles communs à l'ensemble des dispositifs

### Rôles spécifiques à la Garantie jeunes

#### 1 La responsabilité du pilotage régional

- Favoriser la cohérence régionale
- Remonter les difficultés et les besoins des territoires en s'appuyant sur les UT

- Répartir les objectifs quantitatifs
- Prendre en compte les difficultés liées à la mise en place (locaux) et au déploiement (problématiques organisationnelles)

#### 2 Le référent principal de l'Etat au sein de la région

- Rendre compte au Préfet et à l'administration centrale de la mise en œuvre des dispositifs
- Consolider au niveau régional les indicateurs et outils de pilotage
- S'assurer du contrôle du service fait au niveau régional

- Rendre compte au Préfet de région de la mise en œuvre de la GJ
- Consolider au niveau régional les outils de suivi et de reporting (tableaux de commission ou de suivi des jeunes, suivi du contrôle de gestion...)

#### 3 L'anticipation des évolutions, des besoins et des risques sur les territoires

- Initier des réflexions thématiques en lien avec les besoins des territoires
- Remonter les problématiques et risques rencontrés sur les territoires

- Animer les échanges et développer des réponses autour des thématiques connexes (logement, santé, mobilité etc.)
- Alerter sur les risques liés au déploiement du dispositif et à la mobilisation des acteurs au sein de la région

#### 4 La coordination de l'ensemble des acteurs

- Animer les parties prenantes
- Initier et décliner les accords de partenariat nationaux au niveau régional
- Participer à la diffusion d'informations au sein des territoires / communiquer
- S'assurer de l'articulation entre les différentes instances régionales et les dispositifs existants

- Co-animer avec l'association ARML notamment, l'ensemble des parties prenantes régionales
- Initier et décliner les accords de partenariat spécifiques à la GJ : CREPI, Prism'emploi, etc.
- Participer à la diffusion d'informations en lien avec les ARML au sein des territoires / communiquer
- S'assurer de l'articulation de la gouvernance de la GJ avec les instances régionales (CREFOP, SPER...)



# Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (3/7)

## Le rôle des parties prenantes : les ARML



## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (4/7)

### Le rôle des parties prenantes : autres partenaires

#### Les Préfets de Région

- Assurer le portage politique de la démarche GJ sur l'ensemble de la région
- Fixer l'ambition régionale du dispositif
- Piloter les résultats quantitatifs et qualitatifs
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes
- Coordonner l'action des services de l'Etat (DIRECCTE, Rectorats, DRJSCS, ARS, etc.)
- Veiller à la bonne articulation entre les dispositifs (Etat vs Région) et instances (CREFOP, SPER, etc.)

#### Les Conseils Régionaux

- Mobiliser les acteurs au titre de la Garantie jeunes
- Veiller à la complémentarité des offres de services Etat vs Région
- Mobiliser les outils existants au niveau régional dans le cadre de la GJ (la mobilité, la santé, le logement... en fonction des dispositifs existant et entrant dans le champ des compétences facultatives des régions)

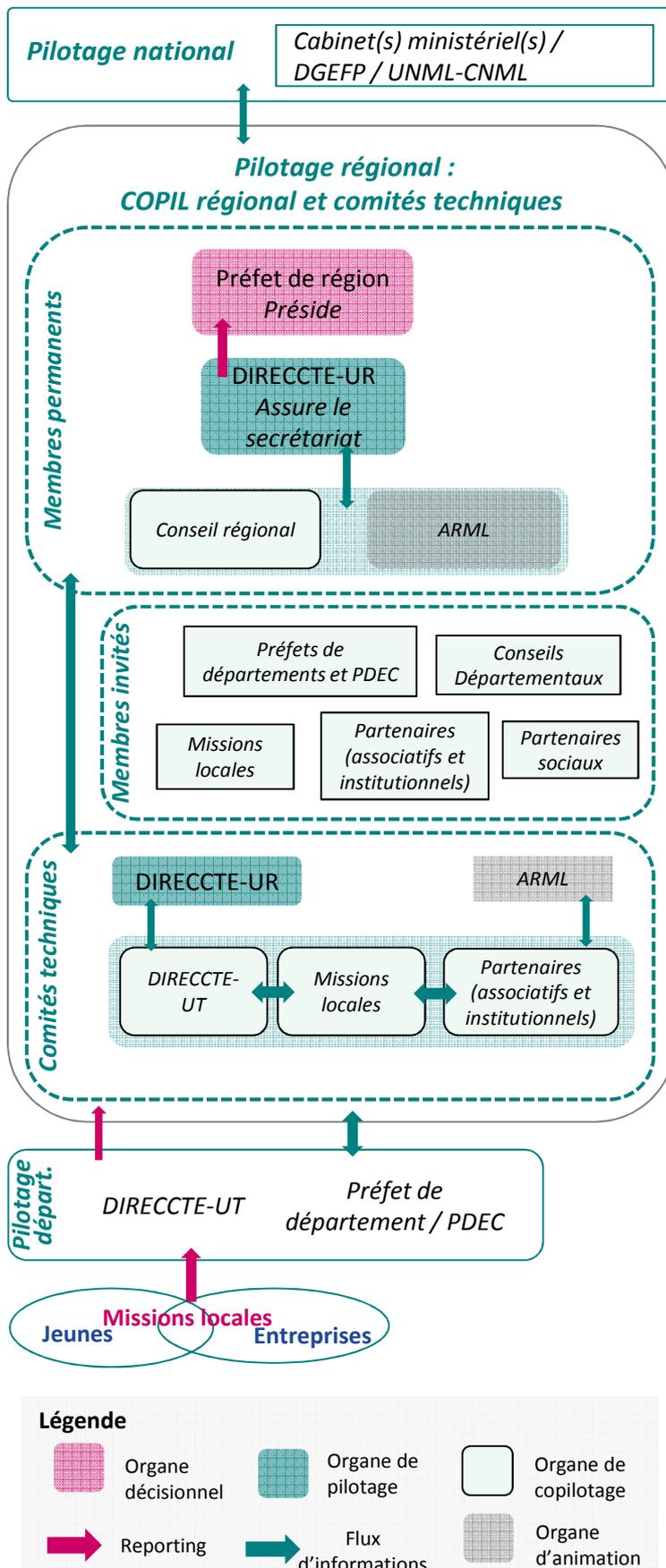
#### Les autres partenaires

*(autres services de l'Etat dont la Justice (SPIP), associations, entreprises, etc.)*

- Diffuser l'information au niveau local et mobiliser leur réseau
- Coordonner et articuler leur offre de service avec les besoins de la GJ
- Initier des partenariats au niveau régional et assurer leur déclinaison au niveau local

## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (5/7)

Scénario 1 : Un comité de pilotage régional ad hoc complété par des comités techniques thématiques



### Objectifs :

- Mobiliser pour atteindre les objectifs régionaux
- Fédérer l'ensemble des parties prenantes régionales
- Organiser les comités techniques sous forme de groupes de travail thématiques sans leur conférer de rôle décisionnel ou de fonction d'arbitrage

### Rythme : semestriel ou trimestriel

et pour les comités techniques, en tant que de besoin en fonction des remontées terrain (UR, ML, Partenaires)



### Avantages

- Une forte implication du préfet de région répondant à l'enjeu du portage politique de la GJ
- Un partage de l'information sous forme de thématiques choisies par le préfet de région et la DIRECCTE
- La possibilité de réunir le nombre de partenaires nécessaires en fonction des thématiques choisies (logement, santé, entrepreneuriat...)

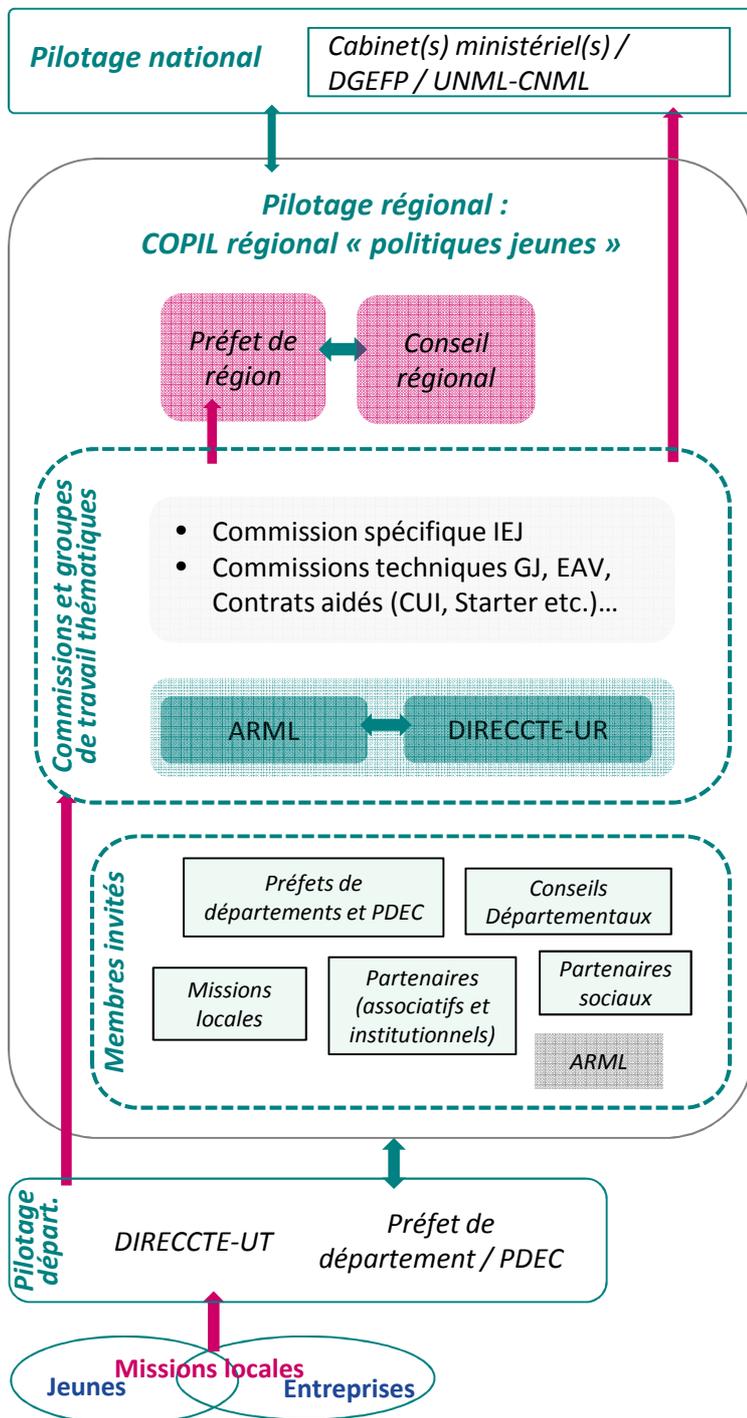


### Inconvénients

- Une instance supplémentaire ad hoc pour un dispositif unique
- Une réunion d'un nombre important de membres et de partenaires réduisant d'autant sa capacité de décision
- Un risque de redondance avec les CREFOP ou SPER

## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (6/7)

Scénario 2 : Un comité de pilotage « politiques jeunes » adossé à des commissions techniques



### Légende



### Objectifs :

- Elargir le pilotage régional aux « dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes » Etat et régions
- Inscrire la Garantie jeunes dans l'ensemble des politiques publiques déployées régionalement et les mettre en cohérence pour garantir la bonne articulation entre les dispositifs

**Rythme :** au moins 2 fois par an selon les spécificités régionales

### Avantages

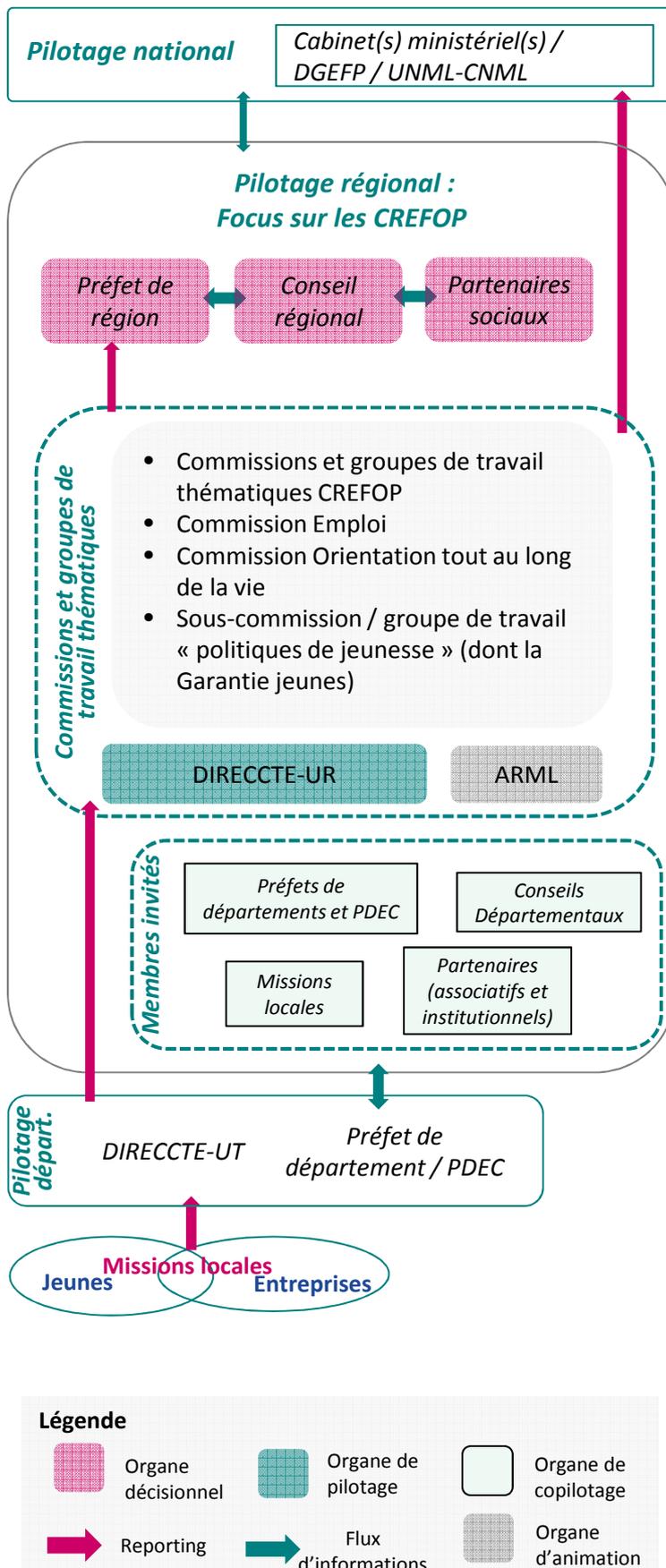
- Un schéma de gouvernance cohérent avec les ambitions d'approche décloisonnée des dispositifs
- Une mise en cohérence des politiques jeunes sur un même territoire
- Une mobilisation des outils régionaux / départementaux facilitée (FAJ, etc.)
- Une coordination entre acteurs renforcée

### Inconvénients

- Un risque de « dilution » du sujet Garantie jeunes (même si traité en comité technique)

## Annexe : Modalités de gouvernance – choix des scénarios de gouvernance régionale (7/7)

Scénario 3 : Un traitement dans le cadre des CREFOP (avec des sous-commissions ou groupes de travail ad hoc spécifiques le cas échéant) ou en lien avec les Services Publics de l'Emploi Régionaux (SPER)



### ■ Objectifs :

- Réunir des acteurs régionaux partageant les mêmes objectifs stratégiques
- Rendre cohérentes les politiques sociales régionales
- Fluidifier l'articulation et la communication entre acteurs

- ### ■ Rythme :
- au moins 2 fois par an selon les spécificités régionales



### Avantages

- Ne crée pas d'instance de pilotage supplémentaire
- Une mutualisation avec les autres travaux menés dans le cadre du CREFOP ou du SPER
- Un partage l'information sous forme de thématiques choisies
- Une réunion régulière et en une seule instance des acteurs de l'Etat, des services déconcentrés, des opérationnels, institutionnels et associatifs



### Inconvénients

- Un risque de « dilution » du sujet Garantie jeunes
- Des instances réunissant déjà un grand nombre de membres et traitant d'un grand nombre de thématiques
- Un fonctionnement davantage adapté une fois le dispositif installé et ancré

